



A toutes les élections professionnelles à l'INRAE du 8 au 15 octobre 2020

Dix bonnes raisons de voter CGT !

Septembre-Octobre 2020

CGT-INRAE : RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.fr – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

Suite à la constitution de l'INRAE, nous sommes appelés à élire des représentants du personnel dans les nouvelles instances représentatives de l'Institut au niveau central (CA, CT, CSN), et les Conseils de départements et de centres. Sur fond d'une fusion à marche forcée INRA-IRSTEA, ces élections se déroulent dans un contexte où le gouvernement a poursuivi le démantèlement de notre service public avec la LPR (Loi de programmation de la recherche), synonyme de précarisation exacerbée et d'individualisation accrue de nos rémunérations et la loi Fonction Publique supprimant les prérogatives des CAP en matière d'avancements et mobilités et programmant de liquider les CHSCT... et toujours en suspens, la « réforme » des retraites visant à liquider le calcul de notre pension sur les 6 derniers mois. Un des enjeux de ces élections, c'est le message que nous enverrons tant à la direction de l'INRAE, qu'au Ministère et au gouvernement.

**- 8 élections en octobre 2020 à l'INRAE -
Tout le monde vote à (presque) tout :
Titulaires, Stagiaires, Contractuels, de catégorie A, B ou C.**

Qui vote et
comment ?
⇒ [ICI](#)

Pour tenir compte des questions spécifiques de la fusion, toutes les listes CGT mélangent à parité homme-femme des candidats venant de l'ex-INRA et de l'ex-IRSTEA.

En votant pour ces listes CGT, vous prolongerez les actions menées ensembles pour :

- Défendre notre système de retraites et le calcul de notre pension sur les 6 derniers mois
- Bloquer les primes « à la tête du client » et maintenir le lien exclusif du RIFSEEP avec le grade
- Empêcher que la fusion INRA-IRSTEA se traduise par un « moins-disant social »
- En finir avec la précarité et exiger création de postes de titulaires et de crédits récurrents
- **Exiger l'abandon de la Loi « LPR » contre laquelle la CGT-INRAE, avec la coordination « facs et labos et en lutte » et d'autres syndicats, vous appelle à la grève et à manifester massivement le 13 Octobre avec les personnels des autres organismes de recherche et des universités, et les étudiants**

En élisant des délégué(e)s CGT, vous êtes surs qu'ils se battront au quotidien dans toutes les instances pour :

Relayer l'exigence d'une hausse conséquente de nos salaires , fondée sur l' augmentation de la valeur du point d'indice , bloquée depuis 10 ans	Empêcher l' individualisation généralisée des rémunérations que la LPR veut imposer, via la modulation des primes, aux ITA et aux chercheurs Assurer un équilibre entre droit au télétravail et préservation des collectifs de travail ; Obtenir des compensations pour les agents non-éligibles au télétravail
Empêcher l' individualisation de nos horaires de travail Maintenir nos droits pour les sujétions	Exiger le maintien du CCHSCT et des CHSCT de centre , et leur faire jouer un rôle pleinement indépendant pour la protection collective et individuelle de tous les personnels, notamment durant cette période de crise sanitaire
Imposer que nos promotions et mobilités ne soient pas à la discrétion de la hiérarchie et son pseudo « mérite », et exiger le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP	Obtenir un financement pérenne conséquent (14000€ par agent) de toutes les unités (UR, UE) à l'opposé de la « course » continue aux projets
Affirmer la nécessité d'un renforcement du service public de recherche de l'INRAE : créations massives d'emplois de titulaires dans toutes les catégories et titularisation des précaires sur fonctions pérennes	Rappeler au sein des instances représentatives notre exigence du maintien de notre système de retraites avec calcul sur les 6 derniers mois
Empêcher, avec les syndicats CGT des autres organismes (CNRS, INSERM, IRD, CIRAD, etc..) et des Universités, la dislocation des organismes nationaux site par site, avec des droits différents selon les sites	

Plus d'informations vous sont nécessaires ? Consultez nos professions de foi détaillées :
[Conseil d'administration](#) /// [Comité Technique](#) /// [Conseil Scientifique](#) /// [Conseil de Gestion de la DCSDAR](#)